

JOURS FERIES 2011 DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Jours fériés assimilés au dimanche, en vertu de l'art. 20a alinéa 1 de la Loi sur le travail (LTr) et de l'art. 49 de la loi fribourgeoise sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

Les prescriptions sur le travail du dimanche prévues dans la LTr sont applicables, pour ces jours, aux entreprises soumises à cette loi.

Partie catholique du canton :

• Nouvel-An	1 ^{er} janvier	samedi
• Vendredi-Saint	22 avril	vendredi
• Ascension	2 juin	jeudi
• Fête-Dieu	23 juin	jeudi
• Fête Nationale	1 ^{er} août	lundi
• Assomption	15 août	lundi
• Toussaint	1 ^{er} novembre	mardi
• Immaculée Conception	8 décembre	jeudi
• Noël	25 décembre	dimanche

Partie réformée du canton :

• Nouvel-An	1 ^{er} janvier	samedi
• Lendemain de Nouvel An	2 janvier	dimanche
• Vendredi-Saint	22 avril	vendredi
• Lundi de Pâques	25 avril	lundi
• Ascension	2 juin	jeudi
• Lundi de Pentecôte	13 juin	lundi
• Fête Nationale	1 ^{er} août	lundi
• Noël	25 décembre	dimanche
• Saint Etienne	26 décembre	lundi

Service public de l'emploi
Section Marché du travail

Fribourg, le 6 décembre 2010 / gas